



Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

ENQUÊTE PUBLIQUE

Au vu des mesures de confinement prises par le Gouvernement fédéral pour ralentir la propagation du COVID-19, le Gouvernement wallon a décidé de suspendre les enquêtes publiques pour une période de 30 jours, prorogable 2 fois, à partir du 18 mars 2020.

Concerne la demande de **PIRET Marc et Luc Ass
Viet, 9
5500 DINANT**

en vue d'obtenir le permis unique (classe 2) pour :

- la construction et l'exploitation d'un poulailler (dimensions 82,80 m x 24,40 m) pour 39600 poulets de chair, de deux locaux techniques (dimensions : 3,20 m x 6,40 m), d'un auvent (dimensions : 9,21 m x 4,20 m) pour un groupe électrogène de 80 kVA et une citerne à mazout de chauffage double paroi de 4000 litres, d'une citerne à eaux de nettoyage du poulailler de 20 m³, de trois silos tour de 18 t (deux pour aliments secs et un pour céréales), d'une citerne à eaux pluviales de 20 m³, de 2 canons à chaleur de 190 kWth et d'une cabine haute tension (dimensions : 5,20 m x 2,70 m) de 100 kVA;
 - le forage d'un puits en vue de l'utilisation d'une prise d'eau.
- à 5530 PURNODE, rue d'Awagne, s/n.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 20/04/2020

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
23/03/2020	20/04/2020	Administration Communale Salle du Conseil Le 05/05/2020 A 15h00	Collège Communal Rue de l'Hôtel de Ville, 1 5530 YVOIR

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, au Service Urbanisme, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et au Service Accueil, le samedi de 10h à 12h.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, des agents du Service urbanisme délégués à cet effet, du fonctionnaire technique (M. Giuseppe MONACHINO, Directeur a.i, avenue Reine Astrid, 39 à 5000 Namur, ☎ : 081/71.53.00) et du fonctionnaire délégué (M. Marc TOURNAY, Place Léopold, 3 à 5000 Namur, ☎ : 081/24.61.11).

Le Collège communal est l'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique.

Yvoir, le 23 mars 2020

Le Bourgmestre,

P. EVRARD